



HAL
open science

La survie et la transformation du manse au bas Moyen Âge : un phénomène montagnard ? Savoie-Dauphiné, XIIe-XVIe siècle

Fabrice Mouthon

► **To cite this version:**

Fabrice Mouthon. La survie et la transformation du manse au bas Moyen Âge : un phénomène montagnard ? Savoie-Dauphiné, XIIe-XVIe siècle. Relire l'altitude. La terre et ses usage. Suisse et espaces environnants, XIIe-XXIe siècles, Alphil-Presses universitaires suisses, pp.203-226, 2019, 978-2-88930-206-2. hal-04804798

HAL Id: hal-04804798

<https://univ-smb.hal.science/hal-04804798v1>

Submitted on 16 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LUIGI LORENZETTI, YANN DECORZANT, ANNE-LISE HEAD-KÖNIG (DIR.)



RELIRE L'ALTITUDE

La terre et ses usages.
Suisse et espaces avoisinants, xii^e - xxi^e siècles

EDITIONS
ALPHIL
PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISSES

FR
STO
HI

La survie et la transformation du manse au bas Moyen Âge

**Luigi loRenzetti, Yann Decorzant,
Anne-lise Head-König (sous la dir de)**

**Relire l'altitude : la terre et ses usages
Suisse et espaces avoisinants, XII^e-XXI^e siècles**

La survie et la transformation du manse au bas Moyen Âge

Éditions alphil-presses universitaires suisses

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2019

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

Suisse

www.alphil.ch

Alphil Diffusion

commande@alphil.ch

ISBN Papier : 978-2-88930-206-2

ISBN PDF : 978-2-88930-207-9

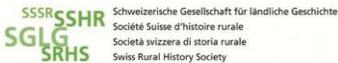
ISBN EPUB : 978-2-88930-208-6

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

La publication du livre a été soutenue par



Le **Musée de Bagnes**



Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2016-2020.

Illustration de couverture : © Albert Emonet, fonds Beattie, CREPA, Médiathèque Valais

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition : Anne-Caroline Le Coultre

La survie et la transformation du manse au bas Moyen Âge : un phénomène montagnard ? Savoie-Dauphiné, XII^e-XVI^e siècle

Fabrice Mouthon (Université de la Savoie)

Résumé

À la fin du Moyen Âge, dans le Sud de la Savoie comme dans le Dauphiné, les secteurs d'altitude se singularisent par la forte présence d'une unité foncière spécifique appelé mas. Si le mas rappelle bien évidemment le manse carolingien, il s'en distingue par ses caractéristiques objectives. Il ne s'agit pas en effet d'une tenure familiale mais d'un ensemble de parcelles, relevant d'un même seigneur ou d'une coseigneurie. Le plus remarquable est que ce mas apparaît au moment où le vieux manse disparaît de l'Avant-Pays savoyard et dauphinois, des cluses et des basses vallées, c'est-à-dire dans le courant du XIII^e siècle. Au XV^e siècle, reconnaissances, terriers et comptes de châtelainie montrent que les mas restent une structure foncière incontournable des hautes vallées, tout en perdant peu à peu leur caractère de structure collective. À l'époque moderne, le mas n'est plus qu'un simple cadre topographique pour la localisation des parcelles.

Abstract

At the end of the Middle Ages in southern Savoy as in the neighboring Dauphiné, higher elevation areas distinguished themselves by the presence of a land use category known as "mas". Even while the "mas" is reminiscent of the carolingian "manse", it can be distinguished from this term and category by several objective differences. It is not, in Savoy, defined as a unit of family tenure but rather as a cluster of land parcels possessed or controlled by a noble or a small number of nobles. What is remarkable about the high elevation savoyard "mas" is that it appears about the same time as the older "manse" disappears in the lower elevation regions of Savoy, in the middle of the 13th century. Documents from the 15th century ("reconnaisances", "terriers" and other feudal or castellany accounts) show that the "mas" remains a land use category in the higher mountain areas, even as it progressively loses its collective aspect. By the

Modern Period the “mas” has become a simple toponymic reference used to localize land parcels.

Existe-t-il un particularisme de la montagne européenne en matière de structures foncières ? On évoque souvent à ce propos l'émiettement du parcellaire et l'absence de grandes propriétés, deux caractéristiques souvent avancées par les géographes à propos de la montagne à l'époque contemporaine, mais que l'on retrouve déjà dans les terriers de la fin du Moyen Âge¹. Une caractéristique moins connue des secteurs d'altitude, ou tout au moins d'une partie d'entre eux, est la présence d'unités foncières atypiques et que l'on pourrait à première vue qualifier d'archaïques, dans la mesure où elles sont désignées en latin par le terme de « manse », issu du haut Moyen Âge.

Une parcelle bâtie où vivent une ou plusieurs familles, un ensemble cohérent de parcelles cultivées constituant le reste de l'exploitation, un accès à l'espace inculte, tel est le vieux manse (*mansus*) qui, aux ix^e et x^e siècles, constitue l'unité de base des donations foncières². Au contraire, la période suivante, celle des xi^e-xii^e siècles, voit l'effacement progressif du manse de la plupart des régions d'Europe au profit de nouveaux types de tenures³. En Normandie, il n'existe plus après l'an mille. En Bretagne, *mansus* disparaît après 1141. La première étape est le fractionnement en quartiers, tiers, octaves, qui finissent eux-mêmes par disparaître au profit de tenures parcellaires sans désignation particulière⁴. Le manse disparaît comme unité de perception des droits seigneuriaux au xii^e siècle en Île de France, en Lorraine, en Poitou et dans les pays charentais, au xiii^e en

¹ Mouthon Fabrice, *Histoire des anciennes populations de montagne. Des origines à la modernité*, Paris : L'Harmattan, 2011, p. 133-134. Pour une étude de cas, Rambaud Placide, *Économie et sociologie de la montagne. Albiez-le-Vieux en Maurienne*, Paris : Armand Colin, 1962, p. 109-110, 223-224.

² Duby Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris : Flammarion, tome 2, 1977, p. 69-70.

³ Fourquin Guy, in Duby Georges, Wallon Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris : Le Seuil, 1975, tome 1, quatrième partie, p. 495.

⁴ Fossier Robert, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux, 2/ Structures et problèmes*, Paris : PUF, collection Nouvelle Cléo 1981, p. 690-699.

Maconnais, dans la vallée du Rhône, en Bourgogne et aussi, on y reviendra, dans les basses terres de la Savoie et du Dauphiné⁵. Pour expliquer cette désintégration, l'historiographie invoque à peu près partout les mêmes phénomènes : la croissance démographique, le regroupement des populations autour des églises et des châteaux, les défrichements et la fondation de bourgs et de villeneuves, la diffusion de la tenure emphytéotique, à cens ou à champart, déjà bien présente en Italie avant l'an mille, ainsi que l'ouverture progressive du marché de la terre⁶.

Toutefois, dans un certain nombre de régions d'Europe, le terme latin de *mansus* résiste dans la documentation jusqu'à la fin du Moyen Âge voire au-delà. Derrière la continuité du vocabulaire, cependant, se cachent non pas des manses-reliques protégés du temps par le conservatisme des régions de marge, mais bien de quelque chose de nouveau, une réalité foncière vivante, si l'on veut, un « avatar » du manse. Pour le désigner, le langage vernaculaire invente des termes tels que « mayne » ou « meix », dont le plus fréquent est celui de « mas », que l'on retrouve de la Catalogne au Frioul en passant par le Rouergue, le Gévaudan, le Tyrol et le Trentin⁷. Dans la Savoie et le Dauphiné du xi^e siècle, *mansus* est uniquement documenté dans les terres basses. Au cours du xiii^e siècle, il devient une particularité des terroirs de montagne, ne cessant au passage de se transformer. D'abord tenure familiale, il en vient à désigner tantôt un hameau, tantôt une structure collective de perception des droits seigneuriaux et d'exploitation du sol, avant de se transformer, à l'époque moderne, en unité de terroir, simple expression géographique assimilable à un lieu-dit.

⁵ Bloch Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris : Armand Colin, 1988, p. 194 ; Duby Georges, *L'Économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris : Aubier, 1962, tome 1, p. 214-216 ; Lorcin Marie-Thérèse, *Les campagnes de la région lyonnaise aux xiii^e et xiv^e siècles*, Lyon : Imprimerie Bosc, 1974, p. 40.

⁶ Contamine Philippe, Bonpaire Marc, Lebecq Stéphane, Sarrazin Jean-Luc, *L'Économie médiévale*, Paris : Armand Colin 2003, p. 156-159.

⁷ Pour la Catalogne, To Luis et l'introduction de l'ouvrage collectif *Homes, masos, Historia. La Catalunya del Nord-Est (segles xi-xx)*, Barcelona : Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 1999, p. 7-22. Pour le Trentin et le Tyrol, Mori Enzo, Hintzer Walter, *Il maso chiuso, la sua storia e la normativa vigente*, Bolzano : Provincia Autonoma di Bolzano-Alto Adige, 2009. Pour le Frioul, Degrassi Daniela, « L'economia del Tardo Medioevo », in

1. du manse Au mAs en Savoie-d'Auphiné

En Savoie-Dauphiné, *mansus* n'est pas cité avant le milieu du ix^e siècle, soit deux siècles après son apparition dans le Nord-Est du royaume franc⁸. Entre 850 environ et la fin du xii^e siècle, il devient en revanche omniprésent dans les donations royales ou comtales, ainsi que dans les cartulaires d'abbaye, qui forment l'essentiel de nos sources⁹. En 1037, la donation au nouveau prieuré de Talloires, dépendance de l'abbaye de Savigny, comprend des biens localisés au sud du lac d'Annecy. Parmi eux figurent six manses dont deux, ceux de Ramponet et d'Écharvines, sont à l'origine de villages actuels¹⁰. Plus au sud, aux confins de la Savoie et du Grésivaudan, une donation consentie au prieuré dauphinois de Domène comprend vers 1080 « *tout l'alleu qu'il possède en Savoie avec ses dépendances, soit le manse de Villard-Sciar, le manse de Villar-Aimar, la chavannerie¹¹ d'Auvillar et la chavannerie que Guillaume d'Aigebelle tient*

Cammarosano Paolo (dir.), *Storia della società friulana, tome 1, il Medioevo*, Tavagnacco : Casamassima, 1988, p. 282. Pour le Rouergue, Higounet Charles, « Observations sur la seigneurie et l'habitat en Rouergue du ix^e au xiv^e siècle », in *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux : Études et documents d'Aquitaine, 1975. Pour le Gévaudan, Hélas Jean-Claude, « Le manse en Gévaudan au milieu du xv^e siècle », in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi*, tome CII, 1990, p. 172-178.

⁸ Falque-Vert Henri, *Les paysans et la terre en Dauphiné vers l'an mil*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2004, p. 72.

⁹ Pour le Dauphiné, Falque-Vert Henri, *Les paysans et la terre...*, p. 72-77.

¹⁰ Mouthon Fabrice, *Savoie médiévale, naissance d'un espace rural*, Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2010, p. 31-33.

¹¹ Une chavannerie, chabannerie en Dauphiné, est une unité foncière issue du démembrement d'un ancien manse. On lui attribue par convention la valeur d'un demi-manse.

de lui »⁸. Le manse semble ici se confondre avec des hameaux d'origine relativement récente. Pour le bas Dauphiné voisin, Henri Falque-Vert constate le même phénomène⁹. Paradoxalement, ces premières apparitions du manse se concentrent dans des secteurs géographiques

⁸ Cité dans Bernard Félix, *Les origines féodales en Savoie-Dauphiné*, Grenoble : Éditions de l'auteur, 1969.

⁹ Falque-Vert Henri, *Les paysans et la terre...*, p. 71-80.

d'où il va assez rapidement disparaître, à savoir les basses terres¹⁰. À l'inverse, les secteurs de montagne, où se concentrent les mas de la fin du Moyen Âge, restent dans l'ombre jusqu'au milieu du xiii^e siècle. Très rares sont donc les mas des xiii^e-xv^e siècles dont on peut faire remonter les origines à la période précédente, et l'on ne peut guère en citer qu'une poignée. Ainsi le manse de la Courtine, dans la paroisse d'École, en Savoie : situé dans le massif préalpin des Bauges, à environ 1 000 mètres d'altitude, il est cité dans la confirmation de la fondation du prieuré de Bellevaux par le comte Humbert II. Ce document daté des environs de 1090 est l'un des premiers dont on dispose sur les secteurs de montagne¹¹.

Le retard de documentation concernant la haute montagne vient en grande partie de l'absence de monastères avant la fin du xi^e et le début du xii^e siècle. Cette absence découle elle-même de la faiblesse de l'implantation domaniale des grands seigneurs dans ces mêmes hautes vallées. Ceux-ci y ont des droits publics mais peu de droits fonciers à céder. Or l'ancien manse, né en même temps que le grand domaine biparti, soit au vii^e-viii^e siècle, était la tenure type des *curtes* ou domaines aristocratiques basés sur la complémentarité tenures/réserve, dont on peine à trouver la trace en montagne¹². En toute logique donc, la rareté des mentions de manse en montagne au xi^e-xii^e siècle ne doit pas seulement s'expliquer par un manque de documentation, mais doit signifier que les manses y étaient réellement très rares.

Entre le x^e et le xii^e siècle, le manse est signalé à peu près partout en Dauphiné, mais il recule déjà dans les secteurs les plus ouverts, tel le pays

¹⁰ Falque-Vert Henri, *Les paysans et la terre...*, p. 84-92. Également Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne en Dauphiné au xiii^e siècle*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1997, p. 182-182.

¹¹ Publié dans Morand Laurent, *Les Bauges, Histoire et documents*, tome 2, Chambéry : Imprimerie savoisienne, 1890, [Marseille : Reprint Laffitte, 1999], p. 377-379.

¹² À propos du testament d'Abbon (739), Patrick Geary a relevé la rareté des *curtes* dans les hautes vallées et leur absence totale en Maurienne ou en Tarentaise, où le grand aristocrate possède par ailleurs des droits importants (Geary Patrick, *Aristocracy in Provence. The Rhône basin at the dawn of the carolingian age*, Stuttgart : Anton Hiersemann, 1985). Rappelons aussi le cas des *villae* romaines dont on a trouvé de nombreux vestiges dans les basses vallées mais très peu en montagne (voir les *Cartes archéologiques de la Gaule* pour la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère et les Hautes-Alpes, Académie des inscriptions et Belles lettres, Paris, 1995-1999).

de Roman en phase de décollage économique¹³. Aux alentours de 1200, il n'est déjà plus cité que dans certains secteurs des basses terres. Son repli vers la montagne a déjà commencé et va s'accélérer dans les décennies qui suivent. Dans l'Avant-Pays savoyard, plus précisément dans la métralie de Chambuerc, entre le Rhône et les monts du Chat, une notice de 1209 signale pas moins de 16 manses et 6 chavanneries¹⁴. Nous sommes ici entre 400 et 600 mètres d'altitude, au pied du col du Chat, c'est-à-dire dans un secteur certes traversé par la grande voie reliant l'Italie aux foires de Champagne et aux Flandres, mais qui demeure profondément rural. À la même époque, dans la cluse de Chambéry, la basse Combe de Savoie et le Grésivaudan, autour de 250-300 mètres d'altitude donc, le manse et la chavannerie sont encore présents, mais ils sont fortement concurrencés par les censives. On trouve ainsi quelques manses dans le censier du prieuré de Domène, qui concerne surtout le Grésivaudan de la seconde moitié du xii^e siècle, mais aucun dans les chartes de la chartreuse d'Aillon qui portent sur la Cluse de Chambéry et la Combe de Savoie des années 1210-1240¹⁵.

À la même époque, la montagne reste encore très mal connue, faute de monastères et donc d'actes de fondation, de donations ou de cartulaires¹⁵. En Savoie, la première mention d'un manse montagnard date d'environ 1050 : un manse dit de Villarbéranger, en Tarentaise, est donné par l'archevêque au chapitre Saint-Pierre de Moutiers¹⁶. On le retrouve deux siècles et demi plus tard dans une extente (enquête) réalisée pour le comte de Savoie¹⁷. Villarbéranger est aujourd'hui un village de la commune de Grand-Cœur et il n'a jamais été un chef-lieu paroissial. Moins d'un demi-siècle après cette première mention, aux environs de 1090, le comte Humbert confirme la fondation du prieuré clunisien de Notre-Dame de

¹³ Falque-Vert Henri, *Les paysans et la terre...*, p. 89-92. Également Sclafert Thérèse, *Le haut Dauphiné au Moyen Âge*, Paris : Sirey, 1926, p. 75-79.

¹⁴ Chiaudano Mario, *La finanza sabauda nel secolo xiii*, tome 3, *Le estente e altri documenti*, Torino : Biblioteca della Società Storica Subalpina (CXXXIII), 1937, p. 250-251. ¹⁹ Cartulaire de Domène, Chartier d'Aillon, dans Morand Laurent, *Les Bauges...*, tome 2, p. 388-465.

¹⁵ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, *Paysans des Alpes. Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 59-60.

¹⁶ *In valle Tarrantasia unum mansum quod prenominatur Villare Berengeriis* (Roubert Jacqueline, *Les seigneuries des archevêques-comtes de Tarentaise du x^e au xvii^e siècle*, Annecy : Mémoire de l'Académie de Savoie, 6^e série, 5, 1961).

¹⁷ AD Savoie, SA 3112.

Bellevaux dans les Bauges. Ce document évoqué plus haut signale cinq manses dont celui de la Courtine¹⁸. Après cela, il faut attendre la seconde moitié du xiii^e siècle pour voir le pouillé du chapitre cathédral de Maurienne signaler des manses et des chavanneries, soit des demi-manses. Nous sommes ici dans les paroisses de Saint-Jean, de Saint-Julien, de La Chambre et de Saint-Michel, dans la vallée principale de l'Arc à moins de 600 mètres d'altitude, mais aussi dans les paroisses d'altitude d'Albiez-le-Jeune, Albiez-le-Vieux, Beaune et Monricher¹⁹.

Après le milieu du xiii^e siècle, les sources deviennent beaucoup plus abondantes, notamment en ce qui concerne la montagne. Citons les enquêtes delphinales (dont le fameux *Probus*) réalisées entre 1250 et 1265, et les extentes savoyardes, un peu plus tardives (vers 1270-1335), ainsi que les comptes de châtelainie (surtout pour la Savoie)²⁰. Or ce nouvel état documentaire confirme à la fois la disparition du manse dans les châtelainies et les mandements de basse altitude, et sa forte présence, sous l'appellation nouvelle de mas (latin *massus*) dans les vallées de montagne, ce qui constitue évidemment une surprise. Pour le Dauphiné, il suffit de comparer les deux extraits du *Probus*, édités naguère par Vital Chomel. Le premier concerne la châtelainie de Moras, en Viennois, donc en plaine, où il n'est question que de parcelles de terre, prés, bois ou de jardins tenus en censive. L'autre décrit la Vallouise, haute vallée du Briançonnais où le manse est non pas omniprésent, mais bien représenté²¹. Dans d'autres secteurs de la montagne dauphinoise, les finages éclairés par le *Probus* sont entièrement organisés par manses et chabanneries (l'équivalent des chavanneries savoyardes). Tel est le cas du Queyras et des vallées secondaires de l'Oisans et du Briançonnais. Ailleurs coexistent les manses

¹⁸ Texte édité dans Morand Laurent, *Les Bauges...*, tome 2, p. 377-378.

¹⁹ Par exemple : *in Monte Rocherio, hbemus tres manss et uno quoque illorum trium solidum et tres de toletta et cabanariam unam in qua ecclesia est sita* (Archives départementales de Savoie, G Maurienne 88. Cité dans Michaud Gabrielle, *Le chapitre cathédral de Saint-Jean-de-Maurienne du x^e au xiii^e siècle*, Mémoire inédit de maîtrise d'histoire de l'Université de Savoie, 1997, 2, p. 392).

²⁰ Pour les extentes, Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, « Les extentes de la principauté savoyarde (xiii^e-fin xv^e siècle) : étude d'une source et de ses apports à la connaissance des structures agraires dans les Alpes du Nord », in *Terriers et plans-terriers. Actes du colloque national de l'Association d'histoire des sociétés rurales et de l'École nationale des chartes (Paris-Sorbonne, 23-25 septembre 1998)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2002, p. 217-242.

²¹ Chomel Vital, « Un censier dauphinois inédit. Méthode et portée de l'édition du *Probus* », in *Bulletin philologique et historique*, année 1964, Paris, 1967, p. 319-407.

et les censives ou, comme disent les habitants, « *les terres qui ne sont pas d'un manse* ». Ainsi, dans le val Cluson, la paroisse d'Usseaux compte quinze manses qui couvrent l'essentiel du finage, tandis que les enquêtes n'en recensent que deux dans celle de Mentoulles²².

Un peu plus tardivement qu'en Dauphiné, soit à partir de 1263 et surtout de 1272, les premières extentes (ou enquêtes) savoyardes permettent d'esquisser une géographie du manse/mas qui reste valable pour les deux siècles suivants. Si l'on part des confins nord des domaines des comtes de Savoie, les enquêtes des châtelainies aujourd'hui situées en Suisse romande, à savoir celle d'Aubonne (1273) en pays de Vaud, ainsi que celles de Rue et de Romont (1278), dans l'actuel canton de Fribourg, ne signalent aucun manse ni chavannerie. La situation est la même pour les extentes de la châtelainie de Féternes (1278) et de la châtelainie d'Yvoire (1334), situées toutes deux en Chablais, sur la rive sud du Léman²³²⁴. Ces cinq châtelainies ont la particularité de couvrir à la fois le Nord des États de Savoie, mais aussi des secteurs de basse ou de moyenne altitude, assez densément peuplés semble-t-il, et où la vigne est bien présente. En Viennois, à l'extrémité sud-ouest des domaines savoyards, un document de 1273 mentionne un seul manse parmi les nombreux biens reconnus en fief par les nobles de Bocozzel et de La Côte-Saint-André²⁵. Nulle surprise ici, puisque, près d'un quart de siècle auparavant, le *Probus* nous indiquait déjà la disparition précoce du manse dans ces régions de plaine proches du Rhône.

Dirigeons-nous maintenant vers le cœur des possessions savoyardes. Pas plus en 1274 qu'en 1265-1266, les extentes de Chambéry ne parlent de l'organisation des terroirs de la châtelainie. Elles s'intéressent uniquement à la ville. Immédiatement au sud, l'extente de Montmélian signale bien, pour la basse Combe de Savoie, une dizaine de manses et chavanneries. En réalité, ceux-ci se trouvent rassemblés dans la seule métairie de La Thuile, petit plateau perché dont les villages se situent entre 800 et 900 mètres d'altitude, en montagne donc. Aucun manse, en revanche, n'est signalé par le même document dans la vallée de l'Isère,

²² Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, 1997, p. 173.

²³ Pour Aubonne, Rue et Romont, voir Chiaudano Mario, *La finanza...*, 3, p. 1-5,

²⁴ -135. Pour Féterne, AD Haute-Savoie, SA 2986. Pour Yvoire, AD Haute-Savoie, SA 80 bis.

²⁵ Le demi-manse des Flamens, dans la paroisse de Puttigny (Chiaudano Mario, *La finanza...*, 3, p. 235).

autour de la bourgade de Montmélian, c'est-à-dire 500 ou 600 mètres au-dessous de La Thuile. Il en est d'ailleurs de même dans les comptes de la châtelainie du lieu des ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles²⁶. La métralie de La Thuile appartient au massif préalpin des Bauges, dont le cœur est occupé par la châtelainie du Châtelard. Celle-ci, bien couverte par deux extentes, l'une rédigée en 1273 et l'autre en 1335, révèle des finages paroissiaux très majoritairement organisés autour des mas²⁷. Entre le rebord nord du même massif des Bauges et les contreforts de celui des Bornes, nous voici à présent dans la châtelainie d'Ugine et la vallée de l'Arly. Ici, les mas et les chavanneries sont nombreux même si, comme on le verra, ils présentent de nombreux indices de désagrégation. Ils dominent néanmoins la structure foncière de finages villageois qui s'étagent ici entre 350 mètres et 1 100 mètres d'altitude²⁸. Obliquant vers le sud depuis Ugine, nous entrons dans la vallée de la Tarentaise, pour laquelle nous possédons une extente rédigée vers 1290. Ce long rouleau décrit quarante et un mas et chavanneries, tous concentrés dans seulement sept paroisses sur la quinzaine couverte par le document. Or, ces paroisses se trouvent sans exception en altitude. Plus bas, sur les terrasses et les cônes de déjection dominant l'Isère, entre 350 et 800 mètres d'altitude, si les pièces de vignes, les vergers et les jardins sont nombreux, on ne trouve ni mas ni chavannerie, mais seulement de petites tenures pacellaires tenues en censive²⁹.

D'autres documents des ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, notamment les comptes de châtelainie et les reconnaissances foncières, complètent et confirment la géographie des mas esquissée grâce aux extentes. Pour la région située entre Genève et Annecy, les reconnaissances du chapitre Saint-Pierre de Genève, qui, au milieu du ^{xiv}^e siècle, décrivent de façon précise plusieurs villages, ne citent aucun mas mais des censives appelées ici fiefs (*feudum*)³⁰. Plus à l'est, à l'intérieur du massif alpin dans la vallée du

²⁶ Stopiglia Patrick, *Les comptes de la châtelainie de Montmélian (1314-1324)*, Mémoire inédit de maîtrise d'histoire de l'Université de Savoie, Chambéry, 1998.

²⁷ Mouthon Fabrice, *Les Bauges médiévales*, Chambéry : Université de Savoie, Laboratoire LLSETI, 2009, p. 108-111 et p. 160-162.

²⁸ Petit Marie-Line, *La châtelainie d'Ugine : topographie et habitat d'après les extentes de 1273, 1279, 1290*, Mémoire inédit de master I d'histoire de l'Université de Savoie, juin 2006, p. 21-24.

²⁹ Archives départementales de Savoie, SA 3112.

³⁰ Mantio Cécile, Gaydon Émilie, « Valleiry jusqu'en 1536 », in Guilleré Christian, Santchi Catherine (dir.), *Terres et pouvoirs partagés entre Genève et Savoie. Valleiry et La Joux (s^x siècle-*

Giffre, les comptes de la châtellenie de Samoëns pour les xiv^e et xv^e siècles ignorent superbement le mas³⁵. Plus au sud, le même type de source ne signale plus aucun mas dès la fin du xiii^e siècle dans l'AvantPays savoyard, la cluse de Chambéry ou la Combe de Savoie. Avant 1300, le mas a disparu de toute la Savoie du Nord (l'actuelle Haute-Savoie en gros), comme des basses terres de la Savoie méridionale.

Par contraste, en Maurienne et en Tarentaise, si l'on en croit les comptes de châtellenie non seulement du xiii^e mais également du xiv^e et du xv^e siècle, ainsi que les terriers et les reconnaissances de la même époque, les prélèvements seigneuriaux reposent en grande partie sur les mas. Pour l'année 1429-1430, le compte particulier de la châtellenie de Maurienne, particulièrement précis, ne recense pas moins de soixante-quinze mas, cinquante-huit chavanneries et dix borderies. De façon significative, dans plusieurs paroisses mauriennes, un poste *extra massum* existe pour les quelques droits fonciers qui ne proviennent pas des mas³⁶.

2. le mAs vers 1300 : une réalité complexe et récente ?

Lorsque les sources administratives des principautés savoyarde et dauphinoise commencent à éclairer la haute montagne, c'est pour y marquer la forte présence des mas. Comment cette réalité documentaire peut-elle se concilier avec ce qui a été dit plus haut sur la rareté des domaines et, partant, des manses, dans la haute montagne des ix^e-xiii^e siècles ? D'abord, rare ne veut pas dire absent. Pour le massif des Bauges, le document de 1090 signale six manses dont l'un, le manse de la Courtine déjà cité, est divisé en six parts, indice d'ancienneté. *A contrario*, la très grande majorité des autres mas est désignée par des noms de lieux ou de personnes qui suggèrent plutôt une origine récente. Si la plupart des mas montagnards sont nouveaux (xii^e-xiii^e siècle), comment expliquer leur création au moment même où le manse achève de se désintégrer dans les

1754), Genève [etc.] : Archives d'État [etc.], 2008, p. 94-98 et 160-180. ³⁵ Meynet Michaël, *Une châtellenie de montagne du Dauphiné à la Savoie. Samoëns, 1355-1375*, Mémoire inédit de maîtrise de l'Université de Savoie, Chambéry, juin 1999. ³⁶ Cousin-Wlosek Anouchka, *Compte particulier de Pierre Amblard de Chignin pour la châtellenie de Maurienne (1429-1430), étude du contenu*, Mémoire inédit de master II de l'Université de Savoie, Chambéry, juin 2007, p. 17-18 et 155-157.

basses terres ? Une première hypothèse ferait des mas des tenures de défrichement, concédées entre le xi^e et le début du xiii^e siècle à des familles par les comtes et les évêques, dans des secteurs encore faiblement mis en valeur. Elle correspond à ce qu'Aline Durand a mis en lumière pour la Montagne noire et les Cévennes³¹. *A contrario*, aucun acte évoquant directement l'installation de colons sur des mas *stricto sensu* ne vient l'étayer. Certes, les tenures de défrichement existent, notamment dans la Savoie du xiii^e siècle, depuis le haut Chablais jusqu'à la basse Maurienne en passant par la cluse de Chambéry et la Combe de Savoie, mais elles sont plutôt qualifiées d'abergement (*arbergum*) et jamais de mas³². La seconde hypothèse reprend celle formulée par Luis To à propos du mas catalan, qui ferait des mas des regroupements *a posteriori* de tenures, destinés à faciliter le prélèvement seigneurial³³. C'est celle adoptée par Henri Falque-Vert pour expliquer la genèse du mas haut dauphinois³⁴.

À ce stade, le meilleur moyen de se faire une idée de ce qu'est le mas dans les montagnes de la Savoie et du Dauphiné est de partir d'un exemple. Nous prendrons celui du petit mas savoyard des Valeis, situé dans la paroisse d'Ugine, sur les contreforts du massif des Aravis, tel qu'il est décrit dans une extente comtale, rédigée en l'année 1279.

À Ugine donc, « Aymon *dou Passiour*, Jean Turgons, Jean de Celliers, Giroud, son frère, Bernard, son frère, Albert de Banges, Perret Duchemin, Bosonet, son frère, Jacquet, frère du dit Aymon, Giroud du Clos, le fils de Cecilian, jurent être hommes liges du comte (de Savoie) et déclarent tenir de lui le mas des Valeis, contenant environ 16 jugères, situées dans le village de Banges, au-dessus de la route. Ils doivent 3 setiers d'avoine et 3 sous 5 deniers de cens, pour le mouton, 6 deniers, une tourte, une hermine et 5 couteaux quand ils font le cochon. Chaque feu du manse doit aussi payer la taille à miséricorde et le droit de *breneria*. En outre, les tenanciers doivent donner, pour le droit de pâturage, 4 faix de foin et 4 faix de paille et pour les *eschimellis* 12 deniers. Du côté des services, celui qui possède une charrue avec des bœufs ou des chevaux

³¹ Durand Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc (x^e-xiii^e siècles)*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998, p. 198-201.

³² Mouthon Fabrice, *Savoie médiévale...*, p. 37 et p. 93-94.

³³ To Figueiras Lluis, « Le mas catalan du xi^e siècle : genèse et évolution d'une structure d'encadrement », in *Cahiers de civilisation médiévale*, XXXVI, 1993, p. 151-177.

³⁴ Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, p. 193.

doit trois jours de corvée dans l'année. Celui qui n'a pas de charrue doit aider trois fois dans l'année aux dépenses du seigneur »³⁵.

Voilà pour la reconnaissance générale du mas. Viennent ensuite les reconnaissances annexes :

« Ceux du (mas des) Valeis tiennent du seigneur (tout ce qui se trouve) depuis le nant de Prat Rond jusqu'au nant de la Lavanche et du Pré Riondet jusqu'au nant et payent pour cela 6 deniers de cens et le plaict (*placitum*). De même, ils tiennent du seigneur les Envers du Planay depuis la crête du Planey jusqu'au nant Trouble et depuis la mollie du prêtre jusqu'à la lauzière située au-dessus de la maison de Giroud du Clos et ceci, en tierce partie pour 20 deniers de cens. De même, au Moleis, (ils tiennent) environ une faucherée à un denier de cens. De même, au Planey, 3 faucherées à une obole de cens. De même, le dit Giroud (un des tenanciers du mas) tient au même lieu ou à peu près, 8 faucherées pour un tiers d'obole de cens. De même, les dits frères Duchemin tiennent, à Bellebois, des terres et prés pour 3 faucherées à 3 deniers de cens. De même, Aymon dou Passiour et ses frères tiennent, sous Prat Buschart, 3 faucherées pour 8 deniers de cens et le plaict (le droit de mutation) »³⁶.

À ce qui précède, on voit déjà que le mas savoyard des xiii^e-xv^e siècles n'est pas une tenure familiale, ni même une tenure unique, sur laquelle peuvent vivre plusieurs familles comme pouvait l'être le manse carolingien et postcarolingien. Il apparaît bien comme la juxtaposition de plusieurs tenures, formant un ensemble plus ou moins cohérent et relevant d'un même seigneur ou, on le verra, d'une même coseigneurie. Les tenures qui composent le mas sont reconnues par des chefs de famille, qui peuvent être ou ne pas être apparentés. Ceux-ci payent pour le mas des redevances, parfois en commun et parfois à titre individuel, et peuvent également posséder des biens à l'extérieur du mas. Ils doivent aussi des corvées et, dans un certain nombre de cas, le service militaire³⁷. Autre point important, en plus des tenures parcellaires, le mas des Valeis englobe des espaces incultes, vraisemblablement couverts de bois et de

³⁵ Édité dans Chiaudano Mario, *La finanza...*, tome 2, p. 214-215.

³⁶ Édité dans Chiaudano Mario, *La finanza...*, tome 2, p. 215-216.

³⁷ En Bauges, plusieurs mas cités dans les extentes doivent des tours de garde au château du Châtelard (Mouthon Fabrice, *Les Bauges médiévales...*, p. 71-72). En Tarentaise, d'après l'extente de 1290, ils doivent parfois fournir un client ou un milicien, ou bien participer à la chevauchée comtale (AD Savoie, SA 3112).

pâturages, à savoir les lieux de Prat Rond et de Prat Riondet, ainsi que le tiers des « envers » (c'est-à-dire de l'ubac) du Planay. On peut penser que l'accès à ces espaces collectifs est réservé aux tenanciers du mas dont c'est le principal privilège. En Savoie, le mas de la fin du xiii^e et du début du xiv^e siècle est donc tout à la fois un groupe de tenures, une association de tenanciers – ce que l'on appelle un consortage –, une unité seigneuriale de prélèvement, de service et d'un droit d'accès à l'espace inculte. Il en est de même du mas dauphinois décrit par Vital Chomel puis par Henri Falque-Vert.

3. fonds de vallées et Bourgs réfractaires au mas

Si, après 1250, le mas n'est présent qu'en montagne, il faut noter qu'il résiste nettement moins bien dans les fonds de vallée qu'en altitude. En Maurienne, dont on vient de voir qu'elle est une terre de mas encore au xv^e siècle, une reconnaissance de 1309 portant sur le bourg de Saint-Michel, ainsi qu'une petite extente rédigée en 1322 qui décrit partiellement la paroisse voisine de Saint-Martin-d'Arc ne signalent aucun mas³⁸. Les deux documents recensent en revanche de nombreuses parcelles de vigne. D'une façon générale, en Savoie comme en Dauphiné, on relève une sorte d'incompatibilité entre la culture de la vigne et la présence du mas. C'est particulièrement net dans l'extente de Tarentaise de 1290, qui oppose les secteurs de fond de vallée (vers 500-600 mètres) constellés de petites parcelles de vigne, notamment à Salins, Petit et Grand Cœur, ainsi qu'à Aime, et les terroirs d'altitude structurés autour des mas³⁹. Les bourgs et leurs environs immédiats, qu'ils soient ou non marqués par la présence de la vigne, font également figure de véritables pôles répulsifs pour les manses et pour toute autre forme de groupement de tenures. Les finages des bourgs de Salins, en Tarentaise, d'Ugine, entre Bauges et Val d'Arly, ou encore, on vient de le voir, de Saint-Michel-de-Maurienne, excluent totalement les mas. N'existent ici que des tenures reconnues individuellement par des chefs de famille et éclatées entre de nombreuses et très petites parcelles parmi lesquelles beaucoup de vignes,

³⁸ AD Savoie, SA 3096 et SA 143.

³⁹ AD Savoie SA 3112, peau 11, 15 et 16 pour les secteurs viticoles.

de jardins et de vergers⁴⁰. Dans le massif des Bauges, la paroisse du Châtelard se partage entre un modeste bourg castral d'une cinquantaine de feux, et plusieurs villages dont le plus important est celui de Montlardier. Dans les environs immédiats du bourg, entre 700 et 750 mètres d'altitude, l'extente de 1273 décrit 60 parcelles, toutes déclarées par 47 habitants du *castrum*⁴¹. Pas de vigne certes, mais pas de mas non plus⁴². À Montlardier en revanche, c'est-à-dire de l'autre côté du Chéran et 200 mètres plus haut, les vingt et un hommes du comte de Savoie reconnaissent collectivement, en leur nom et en celui de leurs pariers ou consorts, le manse et la chavannerie de Montlardier ainsi que le moulin et la montagne de Rossanne. Aucune parcelle isolée n'est ici décrite. Le mas fait systématiquement écran entre le tenancier individuel et le seigneur.

En lui-même, pourtant, le développement d'un habitat groupé ne constitue pas à lui seul un facteur de dissolution du manse. Il existe en effet, notamment en Tarentaise et en Maurienne, de nombreux villages de montagne, comptant plusieurs dizaines de feux et à la texture bien resserrée, dont les habitants reconnaissent, dans les alentours, des parts de mas, eux-mêmes totalement dépourvus de maisons. C'est le cas à Cellier, Bonneval, Doucy, au pied du col de la Madeleine, trois paroisses à village unique, bien décrites par l'extente de 1290 ; ou encore de Termignon, en Maurienne, gros village de plusieurs dizaines de feux groupés dont le finage est pourtant organisé en mas⁴³. Pour comprendre l'absence des mas autour des bourgs et des villeneuves, il faut donc plutôt aller chercher du côté de ce qui fait leur modernité sociale.

4. du mAs comme indice d'ArchAïsme ?

Le premier élément à prendre en compte est sans doute l'immigration rurale qui permet à ces localités d'exister et de croître. À la fin du xiii^e et au début du xiv^e siècle, elle semble avoir été particulièrement forte. Pour

⁴⁰ Pour Salin, AD Savoie, SA 3112, peau 15.

⁴¹ Le bourg castral du Châtelard est désigné par l'extente tantôt comme *burgus* tantôt comme *castrum*.

⁴² Chiaudano Mario, *La finanza...*, tome 2, 1937, p. 23-27.

⁴³ Sur les villeneuves de Savoie : Mariote-Löber Ruth, *Villes et seigneuries. Les chartes de franchises des comtes de Savoie*, Annecy : Académie salésienne, 1973.

le bourg du Châtelard-en-Bauges, l'analyse des surnoms des habitants tirés de comptes de subside de 1325 et des extentes de 1273 et 1335 montre que la moitié environ de la population vient de villages situés dans la châteltenie dont il est le chef-lieu⁴⁴. Or, cet afflux d'individus venant de localités différentes contribue à faire du bourg un univers nettement plus individualiste que les villages qui l'entourent, qui sont eux structurés autour de quelques parentèles. Toujours à en croire les extentes, mais aussi les comptes de subside (liste de feux fiscaux du xiv^e siècle), on n'y trouve pas ou très peu de frêrèches parmi les bourgeois, alors qu'elles sont plus nombreuses dans les villages, et même de plus en plus fréquentes à mesure qu'on avance dans les xiv^e et xv^e siècles⁴⁵. On y trouve aussi beaucoup moins de répétition des mêmes patronymes dans les listes d'habitants⁴⁶. Cet individualisme relatif que l'on trouve dans les bourgades ne doit guère favoriser les structures collectives telles que les consortages, ces associations de tenanciers, qui gèrent les mas et autres chavanneries.

Autre facteur à prendre en compte : les franchises, dont la plupart des bourgades savoyardes bénéficient, et qui ont conduit au démantèlement du système de prélèvement coutumier basé sur le mas. De celui-ci ne subsiste généralement pour les bourgeois que le cens et le toisé, c'est-à-dire une redevance sur les parcelles bâties⁴⁷. Or, c'est bien l'existence d'un système de prélèvement complexe, bénéficiant souvent à plusieurs seigneurs, qui justifie en grande partie l'existence des mas. La simplification observée lui enlève ainsi une partie de sa raison d'être. À Ugine, s'il n'y a pas de mas autour du bourg, quelques bourgeois sont possessionnés dans les mas ruraux situés à la périphérie de la châteltenie. Or, au milieu des autres tenanciers qui constituent le consortage des mas, tous villageois, ces mêmes bourgeois se réclament de leur statut personnel pour se déclarer exempts de la taille (réputée servile) et pour refuser d'accomplir la plupart des services, y compris le service militaire, qui font la spécificité du mas⁴⁸. De leur côté, les commissaires aux extentes ne

⁴⁴ Mouthon Fabrice, *Les Bauges médiévales...*, p. 208-210.

⁴⁵ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, *Paysans des Alpes...*, p. 182-187.

⁴⁶ Pour Ugine, voir Vincendet Patricia, *La châteltenie d'Ugine : anthroponymie et famille, du xiii^e au xv^e siècle*, Mémoire inédit de maîtrise d'histoire de l'Université de Savoie, Chambéry, 2000.

⁴⁷ Mouthon Fabrice, *Savoie médiévale...*, notamment p. 46-57.

⁴⁸ Petit Marie-Line, *La châteltenie d'Ugine...*, p. 21-24.

semblent soulever aucune objection à ces demandes qui visent à rompre la solidarité des tenanciers, là encore l'une des raisons d'être du mas. Et pourtant, il semble bien que la disparition du mas autour des bourgs précède, dans l'ensemble, l'octroi des franchises dont la plupart ne sont pas antérieures au xiv^e siècle. C'est particulièrement net dans le cas du Châtelard-en-Bauges. Lors de la première extente, datée de 1273, les habitants du *castrum* y sont encore taillables à miséricorde sans que leurs terres ne relèvent d'aucun manse. Les franchises du Châtelard sont accordées en 1301 et ne viennent en rien transformer une structure foncière déjà « moderne ».

En l'absence de textes probants, il faut se résoudre, pour tenter d'expliquer la disparition précoce des mas autour des bourgades de montagne, à rester encore une fois dans le domaine de l'hypothèse. La plus convaincante repose, selon moi, sur la vigueur de l'économie monétaire des petites villes et des bourgs, qui fait naître et croître une élite et alimente un marché foncier plus actif. C'est ce que révèle l'analyse du poste des lods et ventes des comtes de châtelainie, un bon marqueur du dynamisme des mutations foncières. Que constate-t-on en effet ? D'abord que le nombre d'items de ce poste de recettes s'allonge irrésistiblement entre les années 1260, date des premiers comptes conservés, et l'arrivée de la Grande Peste (1348), ceci dans toutes les châtelainies étudiées. Ensuite, que pour une châtelainie donnée, la majorité des transactions ont au moins un habitant du bourg pour acteur, et bien souvent pour objet une parcelle située à l'intérieur de celui-ci (une maison ou un jardin) ou dans ses environs immédiats. L'existence d'un marché et de foires, la présence de notaires mais aussi de prêteurs juifs, lombards ou autochtones contribuent bien évidemment à dynamiser l'économie monétaire et à fluidifier le marché de la terre⁴⁹. Ce dynamisme, il est vrai, profite rarement aux couches les plus pauvres de la paysannerie, mais plutôt à une poignée de notables, que l'on voit prendre à ferme offices et droits comtaux et racheter parcelles de terre, maisons et moulins⁵⁰. Henri

⁴⁹ Les comptes des biens et créances des juifs de la châtelainie d'Aiguebelle pour 1348 montrent que 19 juifs de cette bourgade de Maurienne détiennent 1 338 créances, dont la plupart sont des paysans résidant dans un rayon de 7,5 km autour d'Aiguebelle. Voir Ramires Olivier, *Les juifs en Savoie (1300-1430)*, Mémoire inédit de maîtrise de l'Université de Savoie, Chambéry, 1994, p. 74-78.

⁵⁰ Prosopographie des notables du Châtelard dans Mouthon Fabrice, *Les Bauges médiévales...*, p. 213-217.

Falque-Vert trouve les mêmes corrélations pour le haut Dauphiné. Pour expliquer la disparition précoce du mas, il met en avant la proximité d'une bourgade à forte vocation commerçante comme Briançon et l'ouverture des vallées de la Doire Ripaire et de la Durance au grand commerce transalpin. À l'inverse, pour le même auteur, le mas résisterait bien mieux dans les vallées ou les paroisses plus isolées des vallées supérieures de l'Oisans, du Queyras, de la Vallouise et du Valcluson⁵¹.

5. Ou comme cAdre pArmi d'Autres d'une économie collABorAtive ?

Le maintien du mas dans les vallées secondaires du haut Dauphiné ne serait pas seulement lié au retard économique, mais aussi à l'existence d'un système de cogestion du prélèvement seigneurial réparti entre le dauphin d'une part, et une petite noblesse montagnarde particulièrement besogneuse de l'autre⁵². C'est même cette nécessité de cogérer des revenus seigneuriaux très imbriqués qui aurait constitué l'une des raisons majeures de l'introduction du mas dans ces vallées. Intéressantes, ces hypothèses ne semblent pas à elles seules pouvoir expliquer le succès du mas. Ainsi, la dispersion des droits fonciers n'est pas spécifique aux secteurs de haute montagne, ni n'implique la survie ni même l'existence de structures telles que les mas. Pour la châtellenie savoyarde d'Évian-Féterne, au bord du Léman, donc vers 400 mètres d'altitude, l'extente de 1278 révèle l'extrême éparpillement, mais aussi l'extrême imbrication des droits fonciers, puisque l'on compte quasiment autant de titulaires de cens que de tenanciers payant ceux-ci. On y relève aussi, dès la fin du xiii^e siècle, l'absence totale de tout ce qui ressemblerait à un mas⁵³. De même, l'argument de l'isolement et donc du retard économique de la montagne fonctionne mal dans les vallées principales de la Tarentaise et surtout de la Maurienne, traversées par un trafic commercial assez dense, polarisé par les cols du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis. Pour la Maurienne, Michael Gelting a montré les fortes interactions entre la vie économique

⁵¹ Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, p. 198 à 205.

⁵² Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, p. 198 à 205.

⁵³ Mouthon Fabrice, « La famille et la terre. Exploitations paysannes au sud du Léman à la fin du xiii^e siècle », in *Revue historique*, 624, 4, 2002, p. 892-937.

locale et le grand trafic du Mont-Cenis⁵⁴. Au début du xv^e siècle, les comptes de péage de Chambéry révèlent l'importance des arrivées de fromages en provenance des plus hautes localités de la Tarentaise, à savoir Tignes et Val d'Isère. Or, de façon surprenante, ce trafic, fromage contre sel et autres articles venus d'en bas comme le fer ou le poisson salé, n'est pas dominé par les habitants des bourgades. Il est au contraire aux mains de résidents des villages les plus reculés, dont une majorité sont des marchands-paysans qui participent ainsi à ce que l'on peut appeler une véritable modernité économique⁵⁵. Le même type de sources nous montre d'ailleurs les paysans des Bauges et de la Chartreuse (du moins les plus aisés d'entre eux) fortement impliqués dans l'embouche des jeunes bovins, qui sont écoulés ensuite dans les bases vallées ainsi qu'à Chambéry. Or, en Chartreuse comme dans les Bauges, le mas est partout présent, encore à la fin du xv^e siècle et même dans les reconnaissances du début du xvi^e siècle. Notons qu'en Queyras, donc dans le haut Dauphiné, un document de 1390 montre l'existence d'un élevage commercial fortement lié aux foires de Guillestre et de Briançon. Il s'agit là encore d'un indice de modernité dans une vallée dépourvue de bourgade et où les mas sont particulièrement nombreux⁵⁶.

Au vrai, la vigueur de l'économie monétaire dans les vallées de haute montagne, attestée par de nombreuses sources, n'est pas forcément incompatible avec un certain archaïsme des structures agraires ni avec une certaine rigidité du marché foncier⁵⁷. Les champs exigus et dispersés ainsi que les jardins minuscules servent uniquement à assurer les bases de la subsistance, pas à gagner de l'argent. C'est l'investissement dans l'élevage spéculatif, pour la laine, la vente d'animaux sur pied ou le fromage, et non l'achat de parcelles de terre, qui représente ici la modernité économique.

⁵⁴ Gelting Michaël H., « Saint-Michel-de-Maurienne au xiv^e siècle d'après les comptes de la châtellenie : ville d'étape, foire régionale, bourg rural », in Dubuis Pierre (dir.), *Ceux qui partent et ceux qui restent. Études sur les trafics transalpins et leur impact local. Actes du colloque de Bourg-Saint-Pierre (23-25 septembre 1988)*, Saint-Maurice : Éditions du Bimillénaire du Grand Saint-Bernard, 1989, p. 37-56.

⁵⁵ Mouthon Fabrice, « Marchands de fromages des montagnes de Savoie au xv^e siècle », in Nijenhuis-Besher Andreas, Pépy Émilie-Anne, Champeley Jean-Yves (dir.), *L'Honnête homme, l'or blanc et le duc d'Albe*, Mélanges offerts à Alain Becchi, Chambéry : Université de Savoie, Laboratoire LLSETI, 2016, p. 261-275.

⁵⁶ Mouthon Fabrice, « L'inventaire du bétail dans une communauté alpine de la fin du xiv^e siècle », in *Histoire des sociétés rurales*, 27, 2007, p. 91-120.

⁵⁷ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, *Paysans des Alpes...*, p. 275-288.

Pourtant, selon moi, la raison majeure de la longue survie du mas de montagne se trouve sans doute ailleurs, dans l'existence des structures collectives que l'on appelle les pareries ou les consortages, et dont l'omniprésence aux ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles semble également constituer une caractéristique des secteurs montagnards⁵⁸. Ces consortages, qui n'ont rien à voir avec les mas, sont des associations volontaires d'exploitants chargés de la gestion d'équipements collectifs, tels que des moulins, ou d'espaces communs tels que les forêts ou les montagnes pastorales⁵⁹. En Savoie notamment, il existe entre le ^{xiii}^e et le ^{xv}^e siècle au moins autant d'alpages possédés et exploités par ces collectifs d'éleveurs que par des communautés d'habitants. Dans le haut Dauphiné comme dans les vallées savoyardes de la Maurienne et de la Tarentaise, les canaux d'irrigation sont toujours gérés par des consortages, jamais par les communautés. Or, comme nous l'avons vu, les mas sont bien des collectifs de tenanciers, des consortages, avec leurs dirigeants (celui ou ceux dont les noms viennent en tête voire seuls dans les reconnaissances), sans doute leur assemblée (quelques rares indices) et leur règlement (coutumier et donc oral). On peut donc penser que la gestion collective de droits fonciers, délaissée dans les basses terres et aux environs immédiats des bourgades de montagne au profit d'un certain individualisme, ait mieux résisté dans les secteurs d'altitude où la culture locale était favorable à ce que l'on pourrait appeler, non sans anachronisme, la gestion collaborative.

Au ^{xv}^e siècle finissant, le mas est encore bien présent dans les hautes vallées de la Savoie du Sud comme dans celles du haut Dauphiné. Les comptes de la châteltenie de Maurienne alignent toujours les noms des consorts qui reconnaissent les mas et parfois même les canaux d'irrigation dépendant de ceux-ci. Ainsi, en 1430, le consortage des tenanciers du mas Varnier de Termignon, une paroisse d'altitude, reconnaît, par l'intermédiaire de dix-huit des siens, devoir payer six sous au châtelain ducal en échange du droit de détourner les eaux courantes afin d'irriguer

⁵⁸ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, « Les extentes... », notamment p. 231-236. Également, Mouthon Fabrice, « Entre familles et communautés d'habitants : les pareries dans les Alpes savoyardes des ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles » in Marcilloux Patrick (dir.), *Les hommes en Europe*, Paris : Éditions du CTHS, 2002, p. 97-120.

⁵⁹ Mouthon Fabrice, *La naissance des communs. Eaux, forêts alpines dans les montagnes de Savoie (xii^e-xv^e siècles)*, Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2016, notamment p. 95-111.

leurs prés⁶⁰. Pourtant, s'il est toujours question de mas dans les sources, des indices montrent que beaucoup de ceux-ci sont de plus en plus des coquilles vides dont la structure collective tend à se dissoudre. Du côté des seigneurs en effet, les reconnaissances et les terriers montrent qu'à compter du xiv^e siècle, les cadres de référence privilégiés pour la levée des droits sont la paroisse d'une part et le feu d'autre part. Les reconnaissances se font de façon individuelle, jamais par mas. Chaque tenancier reconnaît les parcelles qu'il tient dans les différents mas et en dehors des mas. Le caractère de plus en plus formel de la procédure d'élaboration de ces documents, par ailleurs fortement influencée par le droit romain, renforce le contrôle individuel des tenures aux dépens des structures collectives comme le mas⁶¹. Enfin, l'introduction de la fiscalité publique, le subside en Savoie, la taille en Dauphiné, ignore complètement le cadre du mas au profit là encore de la paroisse et du feu⁶². Cette transformation correspond en partie à la « mutation du pouvoir comtal »⁶³ et en partie à la montée de la communauté paroissiale, reconnue structure principale d'organisation et de représentation des populations montagnardes aux dépens des hameaux et des mas. Reconnue par l'autorité supérieure, dotée en tant qu'*universitas* d'une personnalité juridique, la communauté paroissiale devient peu à peu une quasi-commune dotée d'un exécutif, d'un personnel d'exécution, d'un budget voire d'une fiscalité propre⁶⁴. À l'inverse, les consortages perdent de leur légitimité et donc de leur importance. Plus encore que les sociétés d'alpages ou que les consortages d'irrigation, qui survivent jusqu'à l'époque contemporaine, les consortages de hameau et les mas peinent à passer devant le notaire ou à agir en justice pour leur propre compte. Enfin, si les hameaux parviennent à se regrouper autour de la gestion du four, de la chapelle et du moulin, les mas perdent ce qui assurait leur

⁶⁰ Compte particulier de Maurienne pour 1429-1430. AD Savoie, SA 16084.

⁶¹ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, « Les extentes... », p. 221-227.

⁶² Exemple dans Gelting Michaël H., « La communauté rurale, rouage de l'administration fiscale : l'exemple de la Maurienne (xiv^e-xv^e siècle) », in Varanini Gian-Maria (dir.), *Le Alpi medievali nello sviluppo delle regione contermini*, Napoli : Europa-mediterranea quaderni 17, 2004, p. 17-34.

⁶³ Varanini Gian-Maria, « Les mutations du pouvoir comtal en Maurienne », in *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451). Actes du colloque international de Ripaille-Lausanne, octobre 1990*, Lausanne : Fondation Humbert II et Marie José de Savoie, 1992, p. 215-228.

⁶⁴ Carrier Nicolas, Mouthon Fabrice, *Paysans des Alpes...*, notamment p. 113-134.

cohésion, à savoir un accès privilégié à l'espace inculte, là encore au profit des communautés paroissiales.

Dans les Bauges, la reconnaissance de 1509 fait encore référence aux vieux mas des extentes, notamment à celui de La Courtine, déjà cité en 1090⁶⁵. À la différence des extentes de 1273 et 1335, cependant, où les aveux se faisaient par mas, les références aux mas et aux chavanneries ne sont ici qu'incidentes, servant à situer topographiquement une parcelle reconnue par un tenancier. Seuls les droits d'usage dans les bois de mi-versant dépendants du mas font l'objet d'une reconnaissance certes individuelle, mais dite *pro indivisio* avec les autres tenanciers⁶⁶. Michaël H. Gelting a pu étudier et partiellement publier une série de reconnaissances des xiv^e-xvi^e siècles portant sur le mas Diderens à Hermillon, en Maurienne, ainsi que des pièces de procédure concernant le même mas⁶⁷. On constate en parcourant ce dossier qu'à partir du xv^e siècle, ce sont « les hommes d'Hermillon », donc la communauté paroissiale, et non plus le collectif des tenanciers du mas, qui défend les intérêts de ceux-ci, adressant une supplique au duc et désignant un procureur. En 1529, les syndics d'Hermillon, jugés responsable du non-paiement de certains droits portant sur le mas Diderens, sont même emprisonnés par le châtelain ducal. Il n'est par contre pas question de représentants du consortage. Ces remarques tirées des sources savoyardes valent également pour le Dauphiné, notamment pour l'Oisans. Les mêmes mas cités dans les enquêtes du xiii^e siècle sont encore là dans les reconnaissances et les terriers du xv^e. Simplement, la solidarité de parier dans le paiement des droits sur laquelle les enquêtes insistaient n'est plus évoquée⁶⁸. Là aussi, le mas est encore un cadre topographique commode pour localiser les parcelles reconnues, mais plus une structure communautaire active. Les autres sources dauphinoises disponibles pour le xv^e siècle, par exemple les

⁶⁵ AD Savoie, SA 2962, pièce 2.

⁶⁶ AD Savoie, SA 2962, pièce 2, folio 333 : *Item, partem sua pro indivisio cum suo partiis de dicto masso es Denoz tenentibus quarum universarum et singulorum pascorum lepparum exsertorum inculorum exientes et situates infra dictum massum es Denoz.*

⁶⁷ Gelting Michaël H., « Les hommes, le pouvoir et les archives ; Autour des reconnaissances du mas Diderens à Hermillon », in *Études savoisiennes*, n. 3, 1994, p. 5-44. En 1436, ce mas comptait 200 parcelles tenues par 57 familles. En 1529, le même nombre de parcelles est reconnu par 95 tenanciers.

⁶⁸ Allix André, *L'Oisans au Moyen Âge. Étude de géographie historique en haute montagne*, Paris : Librairie Honoré Champion, 1929, p. 60.

révisions de feux, assimilent d'ailleurs le mas à un hameau, rien de plus⁶⁹. En Savoie comme en Dauphiné, le mas reste un cadre géographique de la perception des droits fonciers, mais il n'est plus ni une unité de service – les corvées, encore citées dans les extentes du xiii^e siècle, ayant disparu – ni une communauté d'exploitants.

Conclusion

En Savoie méridionale comme dans le haut Dauphiné, les terroirs de montagne se caractérisent par la présence massive des mas, avatars des anciens manses disparus des zones de plaines, puis des fonds de vallées, au plus tard au début du xiii^e siècle. La survie du mas dans les secteurs d'altitude peut s'expliquer pour une part par une moindre ouverture du marché foncier, due à l'investissement des capitaux des notables dans l'élevage plutôt que dans la terre, et pour le reste par l'importance en montagne des formes associatives appelées pareries ou consortages telles que celles qui rassemblent les tenanciers des mas, mais aussi les possesseurs de montagnes, de canaux d'irrigation et de moulins, les usagers des forêts et les habitants de hameaux.

Vidé de sa substance au profit d'autres structures collectives, le mas survit néanmoins à la fin du Moyen Âge. Pour trois paroisses de l'Oisans, Henri Falque-Vert note la référence aux mêmes mas et chabanneries dans l'enquête de 1250 (*le Probus*) et dans une reconnaissance du début du xv^e, et une autre du début du xvii^e siècle⁷⁰. Un mémoire du xviii^e siècle, rédigé dans le cadre d'un procès opposant la communauté paroissiale d'Allemont, toujours en Oisans, au duc de Villeroy, son seigneur, définit le mas comme « *un district composé d'habitations et de tous genres de possessions* », c'est-à-dire comme un hameau et son finage⁷¹. En Savoie, l'évolution est

⁶⁹ Le mas désigne alors un village secondaire similaire aux termes concurrents de curtilage et de forest. Mouthon Fabrice, « *Quia dicta parrochia est situata in loco remoto*. Haute montagne, culture matérielle et mode de vie au xv^e siècle à travers les révisions de feux dauphinois », in Delrieux Fabrice, Kayser François (dir.), *Des plats pays aux cimes alpines. Hommages offerts à François Bertrandy*, tome 2, Chambéry : Université de Savoie, laboratoire LLSETI, 2010, p. 62-63.

⁷⁰ Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, p. 188-192.

⁷¹ Cité par Falque-Vert Henri, *Les hommes et la montagne...*, p. 196.

différente car le mas survit essentiellement dans les cadastres, dont l'un des premiers connus est celui de Saint-Jean-deMaurienne en 1574. Dans les années 1730, c'est tout le duché de Savoie qui est ainsi cadastré⁷². Or, les matrices ou « tabelles » de la fameuse Mappe Sarde situent systématiquement les parcelles mesurées dans le cadre de ce qu'elles appellent des mas. De ce fait, on trouve désormais des mas dans les secteurs d'où ils étaient complètement absents au bas Moyen Âge, à savoir les basses terres et les massifs montagneux de la Savoie du Nord. À l'inverse, en Savoie du Sud, seule une petite minorité de mas du bas Moyen Âge se retrouvent dans les mas cités dans les tabelles : quatre seulement sur trente et un recensés dans les extentes de 1273 et 1335 de la châtellenie du Châtelard-en-Bauges⁷³. Autrement dit, en dehors de l'homonymie, il y a peu de correspondance réelle entre les mas médiévaux et les mas de 1730. Pour Paul Dufournet, qui a étudié sur la longue durée les terroirs de la paroisse de Bassy, aux confins de l'Ain et de la Haute-Savoie : « *Le mas du cadastre de 1730 n'est pas l'héritier du manse. Ce n'est pas autre chose... qu'un simple lieu-dit* »⁷⁴. Il s'agirait donc, suivant le même auteur, d'une pure création des géomètres à partir du terme ancien de mas⁷⁵, qui reprend parfois le nom des mas médiévaux sans en respecter les limites ni la superficie. Quoi qu'il en soit, ce mas cadastral de la période savoyarde moderne n'est plus un phénomène uniquement montagnard.

⁷² Collectif, *Le cadastre Sarde de 1730 en Savoie*, Chambéry : Musée savoisien, 1981.

⁷³ Les mas du Champs, du Charmillon et du Sapey, cités dans l'extente de 1335, et le mas de La Courtine, cité en 1090, 1273 et 1335. À noter que ce dernier représente en 1730 dix-huit journaux parcelles (un champ et dix-sept prés) pour une superficie de trente journaux alors qu'en 1335, sa superficie était de « *cent journaux environ de terres, prés et bois* » (Mouthon Fabrice, *Les Bauges médiévales...*, p. 161).

⁷⁴ Dufournet Paul, *Pour une archéologie du paysage. Une communauté agraire secrète son territoire : Bassy et ses alentours (Haute-Savoie et Ain)*, Paris : Picard, 1975, p. 492. L'auteur remarque notamment qu'aucun mas n'apparaît dans les reconnaissances pour Bassy, passées en 1316 et 1366.

⁷⁵ Dufournet Paul, in *Le cadastre Sarde...*, p. 157-163.

